



Département « Vie Quotidienne »
Secteur « Développement Durable »

Thème : « Lutte contre le gaspillage : testez et adoptez ! »
Date : Mardi 10 mai 2016
Lieu : A la Fédération Nationale - 28 Place St Georges
75009 PARIS Salle Pernot – Escalier A – 1^{er} étage
Horaires : 09h30 à 16h30
Animée par : Sonia TROADEC, chargée de mission développement durable.

Objectifs :

- Donner aux responsables associatifs les clés pour aider les consommateurs à comprendre la nécessaire réduction des déchets et susciter une prise de conscience sur la lutte contre le gaspillage;
- Permettre aux responsables associatifs de donner des pistes d'actions concrètes et des éco-gestes sur la lutte contre le gaspillage de façon générale avec un focus porté sur le gaspillage alimentaire.

Programme :

- I. **Cadre général : la nécessaire réduction des déchets...**
- II. **... passe par la lutte contre le gaspillage**
- III. **Focus : gaspillage alimentaire**

Profil des participants :

Cette formation est à destination des bénévoles qui assurent la tenue des permanences consommation et responsables locaux des actions Développement Durable.

Tarifs :

27€ pour les membres Familles de France - 50€ pour les non membres.



Fiche d'inscription
Formation du Secteur « Développement Durable »

A RENVoyer accompagnée de votre règlement (chèque de 27 ou 50€)
Avant le mardi 03 mai 2016 à :
FAMILLES DE FRANCE - Fédération Nationale
Secrétariat général - 28 Place St Georges 75009 PARIS
ou par mail : accueil@familles-de-france.org ou par fax : 01.45.96.07.88

Thème : « Lutte contre le gaspillage : testez et adoptez ! »

Date : Mardi 10 mai 2016

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Adhérent de l'association de:

Rappel des conditions de participation aux stages de formation organisés par la Fédération nationale

Inscription : les frais sont à régler à l'inscription (voir tarif ci-dessus)

Toute inscription doit faire apparaître l'accord de l'Association locale ou de la Fédération départementale dont dépend la personne inscrite. Une inscription ne devient ferme et définitive qu'après réception des droits d'inscription.

Remboursement : Le remboursement des frais de transport est accepté uniquement sur justificatifs originaux et sur la base du billet SNCF, en 2^{ème} classe.

Repas : Pris en commun, à la charge de la Fédération nationale.